

# CONVENTION DE PARTENARIAT

## Entre les soussignés :

### **Le Syndicat Mixte de Gestion de l'Ecole Nationale de Musique de Villeurbanne (ENM)**

Situé au 46, cours de la République, 69100 Villeurbanne

Tel : 04 78 68 78 05 – mail : [assistantdiffusion@enm-villeurbanne.fr](mailto:assistantdiffusion@enm-villeurbanne.fr)

N° Siret : 256 901 406 000 15 – APE : 8411Z

Licences du spectacle n°1-1045185, 2-1045187, 3-105188

Représenté par Stéphane Frioux, en sa qualité de Président

Ci-après dénommé « ENM »

## **Et**

### **L'EHPAD Accueil des Buers**

Situé au 3 impasse des sœurs, 69100 Villeurbanne

Tel : 04 78 94 03 97 - mail : [animation@ehpadbuers.fr](mailto:animation@ehpadbuers.fr)

APE : 9499Z

Représentée par Pascale Bivert, en sa qualité de Directrice

Ci-après dénommé « EHPAD des Buers »

## **Il a été convenu et arrêté ce qui suit :**

### **ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION**

Dans le cadre de son projet d'animation, l'EHPAD des Buers souhaite ouvrir l'établissement sur l'extérieur afin de favoriser le lien intergénérationnel et l'accès à la culture pour tous, à travers le développement de partenariats.

Dans ce cadre, l'EHPAD des Buers a accueilli le projet *Douces Mémoires* durant l'année 2024/2025. Des ateliers, animés par Ismaïl Mesbahi, enseignant de Percussions Moyen-Orient, Maghreb et Balkans à l'ENM et par Hanane Mesbahi, intervenante Danse, ont pris place à l'EHPAD des Buers ainsi qu'à l'ENM avec les élèves d'Ismaïl Mesbahi. Ce projet, musical et dansé, ainsi que sa captation sonore et visuelle leur ont permis de créer l'exposition *Douces Mémoires*, sous forme de photographies, vidéos et audios. Cette exposition a été présentée à l'ENM durant le mois de mai 2025 et sera exposée à l'Hôtel de ville de Villeurbanne à l'occasion de la Semaine bleue du 29 septembre au 10 octobre 2025 avant d'être accueillie à l'EHPAD des Buers.

## **ARTICLE 2 – MODALITES D'APPLICATION**

L'exposition *Douces Mémoires* sera déposée à l'EHPAD des Buers à la suite de son décrochage de l'Hôtel de ville de Villeurbanne en octobre 2025.

Les équipes de l'EHPAD des Buers installeront l'exposition dans leurs locaux en accord avec les consignes d'accrochage d'Ismail Mesbahi et Hanane Mesbahi, coordinateur·rice·s du projet.

L'exposition se tiendra du lundi 13 octobre au mercredi 10 décembre 2025.

## **ARTICLE 3 – MODALITES D'ACCUEIL ET CONDITIONS TECHNIQUES**

L'EHPAD des Buers s'engage :

- à mettre à disposition un lieu d'exposition sécurisé pour les photos, vidéos et captations sonores.
- à installer l'exposition en accord avec les consignes d'accrochage d'Ismail Mesbahi et Hanane Mesbahi, coordinateur·rice·s du projet.

L'ENM s'engage :

- à déposer les cadres, photographies, cartels et supports numériques composant l'exposition *Douces Mémoires* à l'EHPAD des Buers.
- à fournir à l'EHPAD des Buers des supports de médiation sous forme de cartels et de textes explicatifs.
- à donner aux équipes de l'EHPAD des Buers les consignes leur permettant de réaliser l'installation de l'exposition dans les meilleures conditions.

## **ARTICLE 4 - MODALITES FINANCIERES**

L'exposition *Douces Mémoires* et ses supports sont prêtés gracieusement à l'EHPAD des Buers par l'ENM.

L'accès à cette exposition est gratuit, et destiné aux résident·es de l'EHPAD des Buers et leurs familles.

## **ARTICLE 5 - ASSURANCES**

L'EHPAD des Buers et l'ENM attestent avoir souscrit, chacun en ce qui le concerne, un contrat d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter des activités organisées dans le cadre de ce partenariat, dans la mesure où leur responsabilité serait engagée.

L'EHPAD des Buers atteste en particulier assurer les dommages que pourrait subir l'exposition à hauteur de 1000€.

## **ARTICLE 6 – RESILIATION**

La présente convention se trouverait suspendue ou résiliée de plein droit sans aucun dédommagement ni indemnité d'aucune sorte dans tous les cas reconnus de force

majeure par la loi, sans que la responsabilité de l'une des parties ne puisse être mise en cause.

#### **ARTICLE 7 - COMPETENCES JURIDIQUES**

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux administratifs de Lyon, après épuisement des voies de recours amiables.

#### **ARTICLE 8 - VALIDITE DE LA CONVENTION**

La présente convention engage la responsabilité des signataires dans la stricte limite des engagements écrits. Elle prend effet à compter du 10 octobre 2025 et prendra fin le 11 décembre 2025.

À Villeurbanne, le 30 juin 2025

Pour le Syndicat Mixte de Gestion de  
l'ENM de Villeurbanne

Le Président,  
Monsieur Stéphane Frioux

Pour l'EHPAD Accueil des  
Buers,

La Présidente  
Madame Pascale Bivert



